

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 2 JUILLET 2020**

Délibération n°

2020040

Date de convocation : 26/06/2020

Date d'affichage : 06/07/2020

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	22
Pouvoirs	:	1
Nombre de votants	:	23

Vote : 23 (dont 1 pouvoir)
Pour : 23
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE
CONSEIL MUNICIPAL

BASSUSSARRY

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

ID : 064-216401000-20200702-2020040-DE

L'an deux mille vingt, le 2 juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 juin 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Michel LAHORGUE, Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe BIGOTEAU, Christian GARRIGUES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECart, Guénael LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Fleur BEYRIS, Bénédicte LARCEBEAU, Céline FAYS, Maud BARRAL, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA.

Absents excusés : M. Marc PERRIER, pouvoir donné à M. Michel LAHORGUE.

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**O.J n°8 : Fixation du tarif du séjour multi-activités
organisé par le service enfance-jeunesse
du 20 au 24 juillet 2020 à Ordiarp**

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET

Le service Enfance Jeunesse organise un séjour multi-activités à Ordiarp pendant les vacances d'été, pour 18 jeunes à partir de la 6^{ème}.

Le tarif proposé tient compte :

- Du transport (2 minibus),
- De l'hébergement dans un gîte en gestion libre,
- De la nourriture,
- Des activités : rafting, piscine, paddle, château aux énigmes, pédalo, randonnée...

Il convient donc de fixer le tarif du séjour facturé aux familles, en fonction des éléments précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

- **FIXE** le tarif du séjour multi-activités à Ordiarp, comme suit :
 - **195€** ou **135€** pour les bénéficiaires de l'Aide au Temps Libre de la CAF.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY

